

Exigences nationales en matière d'émissions atmosphériques

Audiences publiques du BAPE
Centrale à cycle combiné du Suroît à
Beauharnois

11 septembre 2002




Exigences nationales en matière d'émissions atmosphériques

- Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)
- Engagements internationaux du Canada
- Recommandation nationale du Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME)



LCPE

- Aucun règlement fédéral sur les émissions de turbine au gaz naturel
- Liste des substances toxiques (Annexe 1)
 - 55 substances, dont les particules fines (PM₁₀), formaldéhyde, acétaldéhyde etc.
 - Bientôt inscrites: NH₃, O₃, NO, NO₂, SO₂, COV
- Objectifs d'air ambiant (NO₂, SO₂, O₃, PM, CO)
- Inventaires des polluants: 273 substances dont NOx, NH₃, formaldéhyde etc..



LCPE (suite)


Émissions d'ammoniac au Québec:

Engrais	9 904
Transport	4 996
Produit. électricité	4
Industrie	5 291
Autres	3 163
Total:	80 827

Émissions de NOx au Québec:

Produit. électricité	1 286
Industrie	48 027
Transport	310 192
Autres	23 639
Total:	383 144

(Données pour 1995, en tonne par an)




Engagements internationaux

- Entente Canada-États-Unis sur la qualité de l'air, annexe sur l'ozone:
 - Plafond de 5 000 tonnes de NOx pour les centrales thermiques de plus de 25MW dans la portion du Québec de la ZGEP, d'ici 2007
 - Notification des nouvelles sources: www.ec.gc.ca/pdb/can_us/canus_trans_f.cfm
- Protocole de Sofia:
 - Plafond des émissions totales de NOx aux niveaux de 1987 à partir de 1994



CCME

- Standards pancanadiens sur les particules et l'ozone: PM_{2,5}: 30 ug/Nm³ (24hr)
- Recommandation nationale sur les émissions des turbines à combustion fixes (déc. 1992):
 - NOx - Limite pour utilisation de base et puissance supérieure à 20 MW: 140 g NOx / GJ produit
 - NOx - Limite pour la chaleur récupérée (système mixte): 40 g NOx / GJ produit
 - CO - 50 ppm (sec, 15% O₂)
 - SO₂ - 800 g SO₂ / GJ produit
 - La future centrale rencontrerait ces limites même sans un système de réduction catalytique sélective



DIRECTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Jean-François Banville ing.
Enjeux atmosphériques
Direction de la protection de l'environnement
Environnement Canada
105 McGill
Montréal, (QC) H2Y 2E7

tél.: (514) 283-6066
fax: (514) 496-6982

